

Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 6 Avril 2017 à 18 heures 30

Date de la convocation: 31 mars 2017

Date de l'affichage: 31 mars 2017

Présents: 10 Membres en exercice 15 Absents:5

Présents AMALRIC Véronique AMOKRANE Robert BOURDON Emmanuelle CARBONELL Dolorès FERRER Jean-Pascal MARTINAGE Fabienne MARTINEZ Daniel MILANI Patrick SANCHEZ Roger VIVEN Paulette

Absent(s): FAYRET Frédéric GARCIA Pierre-Manuel GAUBERT Nicolas

Représenté(s) ANDRIOTI Patrick

Excusé(s) BRONCANO David

Secrétaire: BOURDON Emmanuelle

1 - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 15 mars 2017

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Compte de gestion et compte administratif.

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2016

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont conformes

Vote : Pour 11 /contre 0 / Abstention 0

Accord à l'unanimité

3 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 au budget 2017

Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2016

Le résultat cumulé de l'exercice est de + 377 421,80

Madame le Maire propose d'affecter ce résultat ainsi :

- Part affectée à la couverture du besoin de financement (cpte 1068) - 74 958.02
- Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (cpte 002) + 302 436.78

Vote : Pour 11 /contre 0 / Abstention 0

Accord à l'unanimité

4- Taux d'imposition 2017

Le rôle du conseil municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques.

Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité. Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2017, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti

Considérant le contexte économique et social difficile, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente en 2017, ceux-ci n'ont pas augmentés depuis 2009.

Vote :	Taxe d'habitation	17,79 %
	Taxe foncière (bâti)	28,41 %
	Taxe foncière (non bâti)	75,55 %

Pour 11 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

5 - Subventions accordées aux associations locales .

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune :

- | | | | |
|----------|---------------------------------|----------|----------------------------------|
| -1 000 € | Tennis Club LA Garenne | - 1 300€ | MJC |
| - 450 € | Syndicat de Chasse | - 3 600€ | Comité d'Animation- MJC |
| - 225 € | Pêche Val de Cesse | - 400€ | Amicale des anciens combattants |
| -1 100 € | Coopérative Scolaire | - 200€ | Comité de Lutte Contre le Cancer |
| - 500 € | Conseil Municipal d'enfants | - 200€ | Le Clocher |
| - 100 € | Amicale des Pompiers de Bize | - 400€ | Joyeux Conducteur de CV |
| - 100 € | Amicale des Donneurs de Sang | - 300€ | Total Festum |
| - 400 € | Pétanque (la boule de la cesse) | - 300 € | Les vieilles canailles |

L'association le SEL « système d'échange local » a précisé qu'elle ne souhaitait avoir aucune subvention car aucun besoin financier

Accord à l'unanimité

6 – Budget : voir tableau ci-dessous

7 - Divers

- Subvention accordée au CFA de Lézignan-corbières pour 4 élèves apprentis du village $150€ + (4*26€) = 254 €$
- Demande de renseignements à Pôle emploi en vue de contracter un CAE-CUI
- Participations financières aux différents syndicats
- Tableau de permanence aux élections présidentielles
- Demande de devis pour l'achat d'un micro tracteur avec rotobroyeuse
- Réalisation du document unique, demande de renseignements
- Communication de différentes dates
 - 07/04 soirée de solidarité (AB autisme + resto du cœur)
 - 08/04 carnaval (15h00 + bal masqué 22h00)
 - 23/04 élections présidentielles
 - 23/04 vide grenier école
 - 26/04 don du sang
 - 01/05 Fête du travail
 - 07/05 vide grenier des vieilles canailles

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
Ch. à caractère général : 180 000 €	Matériel 40 000 €
Ch. de personnel : 300 000 €	Bâtiments 20 000 €
Ch. de gestion courante : 80 000 €	P.L.U 20 000 €
Atténuations de produits : 4 000 €	Cimetière 2 000 €
Ch. financières : 21 000 €	Mairie 21 767 €
Ch. exceptionnelles : 10 000 €	École 8 000 €
Dépenses imprévues : 9 587,05	Électrification 15 000 €
Dotation amortissement 6 284,73	Église 5 000 €
Virement section fonct. : 205 000 €	Tennis 20 000 €
-----	Aire de lavage (agricole) 5 000 €
815 871,78	Dépenses imprévues 8 517,73 €
	Emprunts 54 000 €
<u>Recettes</u>	Solde négatif reporté N-1 26 725,02 €
Atténuations de charges : 1 000	RAR 93 233 €
Produits des services : 500	-----
Impôts et taxes : 303 908	339 242,75
Dotations et participations : 175 000	<u>Recettes</u>
Autres produits gestion : 33 000	RAR Subventions 45 000 €
Excédent de fonction. : 302 463,78	Dotations :
-----	• FCTVA 5 000 €
815 871,78	• TA 3 000 €
	Excédent fonctionnement 74 958,02 €
	Virement fonctionnement 205 000 €
	Amortissements 6 284,73 €

	339 242,75

Les deux sections sont équilibrées en recettes et en dépenses

Vote : Pour 11/ contre 0/ Abstention 0

[Accord à l'unanimité](#)

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 10 avril 2017

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 10 avril 2017